

SUIVI CONCERNANT LES AUDITS ANTÉRIEURS – COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

Le Ministère a pris note du résumé des résultats du suivi des audits antérieurs du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) et a travaillé avec diligence pour mettre en œuvre les recommandations. À ce jour, deux des trois considérations soulevées par le BVG ont été entièrement mises en œuvre, notamment l'achèvement d'une évaluation des besoins de formation pour les employés recrutés sur place (ERP) et l'introduction de formations obligatoires pour les ERP, comme indiqué ci-dessous. La troisième recommandation est sur le point d'être mise en œuvre.

Affaires mondiales Canada a-t-il mis en œuvre une solution de suivi pour documenter la formation suivie et pour veiller à ce que le personnel canadien du Ministère et le personnel des autres ministères fédéraux affectés à l'étranger respectent les exigences en matière de formation?

Réponse d'AMC : Affaires mondiales Canada (AMC) reconnaît l'importance de disposer d'un mécanisme de suivi fiable pour garantir la conformité de la formation. C'est pourquoi le Ministère a travaillé avec des analystes de données afin d'identifier les lacunes entre les capacités de différents systèmes et les exigences en matière de suivi de formation. Le Ministère apporte donc actuellement des modifications à son système de gestion des ressources humaines, ce qui permettra de stocker en un seul endroit les informations relatives au lieu de travail et à l'historique de la formation des employés, sur la base de leur lieu d'affectation actuel, un élément clé pour déterminer la conformité. Les changements seront mis en œuvre cet automne, une fois que la phase de test sera terminée.

Affaires mondiales Canada a-t-il évalué la formation obligatoire sur la sécurité pour le personnel recruté sur place?

Réponse d'AMC : Affaires mondiales Canada a achevé son évaluation des besoins en formation pour les ERP le 30 mars 2023, après avoir consulté des parties prenantes. L'évaluation a conclu que, puisque le devoir de diligence du Ministère s'étend aux ERP lorsqu'ils sont en voyage officiel, ils devraient recevoir une formation adaptée au niveau de menace du lieu qu'ils visitent. En dispensant une formation, en particulier dans les zones où les menaces sont élevées et critiques, on s'assurerait que les ERP disposent des compétences nécessaires pour éviter, atténuer ou gérer une multitude de risques au cours de leurs déplacements. Les ERP qui entreprennent des voyages officiels recevront la même formation que les employés canadiens (EC).

Affaires mondiales Canada a-t-il établi une formation obligatoire sur la sécurité pour le personnel recruté sur place, de façon à ce qu'elle soit adaptée en fonction de l'environnement des menaces présentes?

Réponse d'AMC : Affaires mondiales Canada a récemment modifié sa politique de formation en matière de sécurité personnelle à l'étranger afin d'y inclure une exigence de formations obligatoires pour les ERP qui entreprennent des voyages officiels. La politique modifiée, qui exige désormais que les ERP suivent une formation obligatoire pour les voyages dans des environnements où les menaces sont élevées et

critiques, a été approuvée par le Comité de sécurité du ministère le 6 avril 2023 et par le sous-ministre des Affaires étrangères d'AMC le 10 mai 2023.